

Au Maroc, le procès d'un patron de presse jette le trouble

Taoufik Bouachrine, connu pour ses critiques envers le pouvoir, est poursuivi pour agressions sexuelles présumées

Les semaines de procès se suivent et apportent leur lot de rebondissements. Des vidéos « dégoûtantes » projetées à l'audience, des avocats qui claquent la porte du tribunal, des femmes éplorées ou amenées de force au tribunal. Trois mois après le début du procès visant le patron de presse marocain Taoufik Bouachrine, les tensions qui entourent l'affaire ne faiblissent pas.

Le directeur d'*Akhbar Al-Youm* a été arrêté le 23 février dans les locaux du journal et aussitôt incarcéré. Il est accusé de « traite d'êtres humains », « abus de pouvoir à des fins sexuelles », « viol et tentative de viol ». Des accusations très lourdes qui créent la suspicion, alors que le journaliste de 49 ans est connu pour ses critiques envers le pouvoir. « Mon client dirige un quotidien qui critique tous les centres de décision, sans exception, et c'est ça qui pourrait lui coûter cher », fulmine M^e Mohamed Ziane, l'un de ses avocats.

Lancé en 2009, le quotidien *Akhbar Al-Youm* est parmi les plus influents du royaume. « Bouachrine est l'un des meilleurs journalistes en arabe, une plume, témoigne un confrère francophone. A un moment, il est devenu gênant pour la stratégie du Palais qui veut faire d'Aziz Akhannouch [ministre de l'agriculture et riche homme d'affaires] le futur premier ministre, et de son parti, le Rassemblement national des indépendants [RNI], une super-formation capable de contrer le Parti de la justice et du développement [PJD, islamiste]. » Si Taoufik Bouachrine n'est pas membre du PJD, il en est proche. « Ses éditos sont très lus, très commentés. Cette affaire d'agressions sexuelles est peut-être réelle, mais c'est aussi une aubaine », estime notre interlocuteur.

Vidéos compromettantes

Les audiences se déroulant à huis clos, les seules informations sur le déroulement du procès proviennent des avocats des deux parties et de fuites dans la presse. Au total, une cinquantaine de vidéos, qui auraient été tournées dans le bureau de M. Bouachrine, ont été saisies : elles le montreraient avec des journalistes, salariées, dans des situations compromettantes, voire relevant de la violence ou de l'humiliation.

Ouidade Melhaf est l'une des plaignantes. Jeune journaliste, elle a collaboré avec *Akhbar Al-Youm* comme pigiste dès 2013, jusqu'à ce qu'un poste fixe lui soit proposé. Ce 26 janvier 2015, elle a rendez-vous à 17 h 30 dans le bureau de M. Bouachrine pour discuter de son contrat. « Il a fermé les portes, raconte-t-elle. Il s'est assis sur le canapé, m'a dit que je lui plaisais et a commencé à me toucher. Je lui ai dit non, j'ai essayé de prendre mes affaires, mais il m'a forcée à l'embrasser. » Ouidade Melhaf explique avoir été sur le point de s'évanouir. « Là, il m'a donné une bouteille d'eau, m'a demandé de lui pardonner, expliquant qu'il n'arrivait pas à se contrôler. »

M^e Ziane a évidemment une version très différente : si des images montrent un quelconque contact physique, c'est que son client tentait de rassurer la jeune journaliste, selon lui en conflit avec ses collègues. Il met aussi en avant le fait qu'elle ait accepté ce soir-là de rentrer avec M. Bouachrine en voiture de Casablanca à Rabat (environ une heure de voiture). « J'étais sous le choc », rétorque Ouidade Melhaf. La jeune femme sera appelée par la police judiciaire, le 25 février, pour visionner deux courtes séquences vidéo : « J'ai confirmé que c'était bien moi sur les images », explique-t-elle. Comme elle, quatre autres femmes se sont présentées à la barre

pour dénoncer des agressions de la part de l'éditorialiste.

Les défenseurs de M. Bouachrine rejettent, eux, en bloc l'authenticité des vidéos, expliquant que ce dernier n'est pas reconnaissable sur les bandes et que, dans un certain nombre de cas, il se trouvait même ailleurs. Ils avancent que les caméras retrouvées dans le bureau de leur client y ont été placées à son insu, quand l'accusation affirme qu'il les avait installées lui-même pour faire chanter ses victimes.

Dans cette affaire, la confusion a été renforcée par les procédures enclenchées contre plusieurs femmes. Afaf Bernani, jeune salariée du journal de 26 ans, a été condamnée fin avril à six mois de prison pour avoir contesté le contenu de sa déposition, expliquant que non, elle n'avait pas été harcelée par M. Bouachrine. Jeudi 7 juin, c'est une autre journaliste, Amal Houari, qui a été amenée de force devant le tribunal, puis placée en garde à vue, accusée d'avoir tenté d'échapper à sa convocation devant la cour. Elle aussi nie avoir été harcelée par M. Bouachrine.

« Comité pour la vérité »

Un « comité pour la vérité et la justice dans l'affaire Bouachrine » a été créé par des personnalités politiques et associatives de sensibilités différentes. L'objectif « n'est pas d'innocenter Bouachrine de ce qui lui est reproché », mais de « mettre en lumière les violations qui ont entaché son procès », ont-ils expliqué.

Dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 juin, ce sont les avocats du journaliste qui ont décidé de se retirer de l'audience. Trois d'entre eux se sont même déchargés du dossier en raison des « dépassements flagrants que connaît le procès ». ■

CHARLOTTE BOZONNET